

COMMENT PARRAINER UNE CONNAISSANCE ?

1. Imprimez et remettez ce document à votre filleul.e afin qu'il / qu'elle le remplisse
2. Votre filleul.e remplit et joint ce document complété à son dossier d'inscription.
(si vous ne pouvez pas utiliser ce document, vous pouvez aussi téléphoner à l'un de nos 4 sites pour l'informer que vous êtes parrain / marraine : Côtes d'Armor – Quintenic [02 96 50 43 43](tel:0296504343) - Finistère - Saint-Ségat [02 98 73 05 88](tel:0298730588) - Ille et Vilaine - Agr'Equip à La Bouëxière [02 99 62 62 62](tel:0299626262) – Morbihan – Kérel à Crédin [02 97 51 59 79](tel:0297515979))

Cette opération se termine le jour de la rentrée effective de votre filleul.e dans l'une de nos formations en alternance ci-dessous **avant le 30 novembre 2019** (les inscriptions sont encore possibles)

PARRAIN / MARRAINE

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Formation suivie dans l'un de nos 4 sites Chamb'agri formation (depuis 10 ans) :

FILLEUL.E

NOM : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Formation choisie :

- CS Conduite de l'élevage LAITIER
- CS Conduite de l'élevage PORCIN
- CS Conduite d'un élevage AVICOLE et commercialisation des produits
(nouveau cette année !)
- CS Tracteurs et Machines Agricoles
- CQP Conducteur d'engins agricoles hautement qualifié
- BTM Mécanicien de Matériels Agricoles
- BPA Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles
- BP Responsable d'Entreprise Agricole

Conditions générales pour cette opération de parrainage exceptionnelle :

- Cette opération de parrainage vaut pour une inscription en formation par alternance (apprentissage ou contrat pro) dans l'un des 4 sites Chamb'Agri : Kérel, Agrequip, St Segal, Quintenic. Elle est limitée à 15 parrainages par centre (les 15 premiers).
- L'opération démarre le 9 septembre 2019 et se termine le jour de la rentrée en formation du filleul.e jusqu'au 30 novembre 2019. Les parrains reçoivent leur cadeau à compter de la rentrée effective de leur filleul.e.
- La personne appelée « Parrain / Marraine » recommande une formation à l'une de ses connaissances, non encore inscrite, appelée « filleul.e ». Les personnes ayant déjà déposé leur dossier de candidature avant le 9 septembre 2019 ne peuvent pas faire l'objet d'un parrainage.
- Le parrain / marraine doit avoir été apprenant au centre Chamb'agri Formation (dans n'importe quelle formation) depuis 10 ans. L'offre est non cumulable, un parrain ne peut parrainer qu'un seul filleul.e.
- Les enceintes JBL ne pourront être ni échangées ni faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces. Le centre Chamb'agri Formation se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, et pour quelque motif de ce soit, de remplacer les dotations par d'autres, de valeur équivalente.
- La participation à l'opération de parrainage entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve de ces conditions générales. Aucun recours ne pourra être adressé.